

A l'attention des familles des enfants scolarisés au Saint-Cœur de Marie.

Chers parents,

Depuis quelques années, les écoles fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'efforcent de respecter les obligations légales en matière de gratuité scolaire. Nous avons toujours travaillé avec rigueur pour limiter au maximum les frais demandés aux familles et encore plus ces dernières années.

Ainsi, en plus des fournitures scolaires pour les élèves de P1 à P4, nous avons pu proposer des activités à coût réduit en intervenant directement sur le prix de ces dites activités voire les frais de transport...

Nous devons aujourd'hui vous informer de la situation préoccupante suivante...

Le Gouvernement de la FWB a récemment décidé d'instaurer cette gratuité jusqu'à la 5^{ème} primaire incluse (entrée en vigueur pour les P6 l'an prochain) tout en réduisant d'un tiers ce subside.

Concrètement, l'école percevra donc les montants suivants :

Années concernées	Subventions passées	Subventions pour la future rentrée
P1	75€	25€
P2	75e	25€
P3	75€	25€
P4	75€	25€
P5	75€	25€

Cette diminution importante rend dorénavant impossible, pour notre école, pour les écoles, de fournir l'ensemble du matériel requis pour une année scolaire complète.

En effet, pour apprendre dans des conditions « optimales », un enfant a besoin de matériel mis à disposition de manière collective mais aussi (et d'autre part) d'outils personnels qui doivent être renouvelés au fur et à mesure de l'usage/usure.

Nous tenons à être totalement transparents : ce que vous pouvez lire ou entendre dans la presse-à savoir une « gratuité totale pour tous les élèves » - ne correspond pas à la réalité du terrain. Les moyens octroyés ne permettent tout simplement pas de rencontrer les exigences fixées par le gouvernement.

En tant que directions, nous refusons d'utiliser les subsides de fonctionnement déjà insuffisants pour couvrir les besoins essentiels (entretien des bâtiments, matériel pédagogique, sécurité, énergie...) afin de compenser cette diminution.

Ce serait mettre en péril la qualité même de l'enseignement que nous voulons offrir à vos enfants, à nos élèves ainsi que la survie financière de nos établissements.

Cela n'empêche pas nos équipes de poursuivre une politique de réutilisation du matériel chaque fois que cela est possible, de privilégier la durabilité, la réparation et l'organisation des achats de manière raisonnée et responsable !

Nous souhaitons attirer votre attention sur cette situation, non pour vous alarmer, mais pour vous permettre de comprendre les limites dans lesquelles les écoles doivent désormais fonctionner. Nous restons engagés à offrir à chaque enfant un cadre d'apprentissage de qualité, tout en soutenant un maximum de familles.

Nous vous remercions pour votre compréhension, collaboration et soutien,

Le Collège des Directeurs et Pierre Toppet.

Organisation de la gratuité au sein de l'école du Saint-Cœur de Marie pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Chers parents,

Nous vous invitons à prendre note de l'organisation suivante et concernant chaque année et pour chacune des deux filières.

Années de scolarisation	Composition du plumier	Mode de fonctionnement	Manuels et autres
P1	Gestion complète par l'enseignant. Votre enfant se présente, le premier jour de classe, avec un plumier vide.	Le plumier est composé par l'enseignant. L'enfant est responsable de son matériel. Le plumier est repris chaque jour au domicile pour effectuer les tâches scolaires.	Pour chaque année de P1 à P5, l'école fournira les manuels, journaux de classe et accessoires pour le classement cfr classeurs et autres
P2-3-4-5	Votre enfant recommence l'année avec le plumier utilisé sur l'année scolaire 2025-2026. Le plumier comporte les fournitures mises à disposition cette année et par l'école.	L'enseignant, avec l'aide de l'enfant, vérifie le contenu du plumier sur la dernière semaine de cette année scolaire. Le plumier est repris chaque jour au domicile pour effectuer les tâches scolaires. L'école fera l'appoint au besoin. L'enseignant conserve le contenu du plumier avec les fournitures « appartenant » à l'école sous enveloppe nominative jusqu'à la rentrée.	Idem

P6	Votre enfant commence l'année avec le plumier complet=fournitures demandées sur la liste de matériel remise par l'enseignant et dans le bulletin.		L'école fournira les manuels, journaux de classe, fardes et classeurs. Pour le reste, se conformer à la liste déposée sur le site.
----	---	--	---

Note importante :

Dans le cadre de la gratuité scolaire, à l'exception du cartable et du plumier non garni, ainsi que des tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève (ex. : pantoufles de sport, maillot...) et mouchoirs qui restent à charge des responsables légaux de l'élève, les fournitures scolaires seront fournies par l'établissement dans les limites du raisonnable.

L'école invite à la responsabilisation des élèves et de leurs parents quant à la bonne utilisation des fournitures mises à disposition. Il est essentiel de sensibiliser les élèves au respect du matériel, notamment à travers des actions de sensibilisation au soin, à la réutilisation et à la gestion durable des ressources.

En cas de non-retour, de détérioration ou de dommages répétés, et tout en tenant compte des situations résultant d'un cas de force majeure et de l'usure normale, une contribution financière ou un remboursement à prix coûtant pourra être sollicité auprès des parents.

Pour votre complète information, la liste de matériel propre à chaque année scolaire sera déposée sur le site internet de l'école, sous onglet « Espace parents » et ce pour le 3/07/2026 au plus tard.

Pierre Toppet.